

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le

ID : 057*215700550-20231113-2023ARPC002-AR



**MAIRIE
de BAZONCOURT**

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 30/09/2023

N° PC 057 055 23 M0002

Par :	Monsieur THEOPHILE MARC
Demeurant à :	2 LA CORVEE AUX NOYERS 57530 BAZONCOURT
Sur un terrain sis à :	2 LA CORVEE AUX NOYERS 57530 BAZONCOURT Cadastré section 47 parcelle 269
Nature des Travaux :	Installation d'une pergola

Arrêté municipal n° PC2

Le Maire de la Commune de BAZONCOURT

VU la demande de permis de construire présentée le 30/09/2023 par Monsieur THEOPHILE MARC,

VU l'objet de la demande

- pour l'installation d'une pergola ;
- sur un terrain situé 2 LA CORVEE AUX NOYERS à BAZONCOURT (57530) ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,

VU le Règlement National d'Urbanisme ;

VU la cartographie de l'aléa retrait - gonflement des argiles dans le département de la Moselle du 19 Novembre 2020, établie par le BRGM, et situant le terrain en secteur d'aléa moyen ;

VU l'avis conforme du préfet en date du 11/10/2023, ci-joint ;

VU les plans et documents joints à la demande de permis susvisée,

CONSIDERANT que le projet de la demande susvisée porte sur l'installation d'une pergola, sur un terrain de 756 m² situé 2 LA CORVEE AUX NOYERS à BAZONCOURT (57530) ;

ARRETE

Article 1 : Le présent Permis de Construire est ACCORDE pour le projet susvisé.

BAZONCOURT, le 13. 10. 2023

Le Maire,

Dominique BERTRAND



Remis à M. THEOPHILE le 13. 10. 2023